



CONSEIL

Cent soixante-dixième session

13-17 juin 2022

Rapport de la cent trente-troisième session du Comité du Programme (Rome, 16-20 mai 2022)

Résumé

Le Comité du Programme a examiné plusieurs questions en rapport avec la planification et l'évaluation du Programme, en particulier les points suivants:

- a) Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – Priorités régionales;
- b) Stratégie de la FAO relative au changement climatique;
- c) Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- d) Gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle, et Rapport de suivi de l'évaluation de la fonction statistique de la FAO;
- e) Note de synthèse relative aux types de produits de la FAO et à leurs modalités d'élaboration;
- f) Informations actualisées sur les activités de la FAO relatives à l'approche «Une seule santé», notamment le plan d'action conjoint «Une seule santé»;
- g) Compte rendu des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025;
- h) Informations actualisées sur la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
- i) Rapport intermédiaire sur l'évaluation en temps réel de la phase 2 du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
- j) Évaluation de la contribution de la FAO à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6) et réponse de la Direction;
- k) Rapport succinct sur l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et réponse coordonnée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
- l) Mise à jour sur le processus de sélection du directeur de l'évaluation

Le Comité porte à l'attention du Conseil ses conclusions et recommandations sur les points susmentionnés.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et les recommandations du Comité du Programme.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Courriel: Jiani.Tian@fao.org

Introduction

1. Le Comité du Programme a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent trente-troisième session.

2. Étaient présents, outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), les représentants des Membres suivants:

M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine)¹

M^{me} Traoré Halimatou Kone (Mali)

M. Fernando José Marroni de Abreu (Brésil)

M^{me} Bjørg Skotnes (Norvège)⁵

M. Maarten de Groot (Canada)

M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)

M^{me} Baoying Zhu (Chine)^{2, 3}

M^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)

M^{me} Delphine Babin-Pellier (France)

M. Kayoya Masuhwa (Zambie)

M^{me} Neena Malhotra (Inde)⁴

3. L'Iraq n'était pas représenté.

4. À titre exceptionnel, en raison de la pandémie de covid-19 qui sévit en Italie et dans le reste du monde, la session s'est déroulée selon des modalités hybrides: certains représentants désignés des Membres y ont participé en personne, au Siège de la FAO (Argentine, Canada, Chine, France, Mali, Norvège et Zambie), et les autres y ont pris part par visioconférence (Brésil, Inde, Nouvelle-Zélande et Soudan).

5. Compte tenu de ces modalités exceptionnelles, le Comité a confirmé que la participation à distance des représentants désignés constituait une participation à la session, qui a été organisée au Siège de l'Organisation, conformément au paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur du Comité. La Présidente a informé les Membres que la réunion serait suspendue si le quorum n'était pas atteint du fait de problèmes techniques de connexion.

I. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

6. Le Comité a noté que les points 7, 8, 9 et 10 seraient traités dans le cadre d'une procédure de correspondance écrite et a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires de la session.

II. Élaboration du Plan à moyen terme révisé 2022-2025 – Priorités régionales

7. Le Comité:

- a) a pris acte des principales informations actualisées émanant des conférences régionales au sujet des priorités régionales;
- b) est convenu que les priorités régionales et les priorités émanant des comités techniques seraient présentées dans un même document, à sa prochaine session.

III. Stratégie de la FAO relative au changement climatique

8. Le Comité:

- a) a réserve un accueil favorable à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, dans laquelle ont été intégrées les orientations formulées lors des sessions pertinentes des organes directeurs, comme la cent soixante-huitième session du Conseil, ainsi que les recommandations des conférences régionales de la FAO, et s'est félicité du processus consultatif transparent, inclusif et ouvert qui a permis son élaboration;
- b) a souligné qu'il importait de tenir compte du mandat et de l'avantage comparatif de la FAO, ainsi que des contextes, priorités et capacités mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, à l'heure de mettre en œuvre la Stratégie;

¹ M. Carlos Bernardo Cherniak a été remplacé par M. Guillermo Valentín Rodolico pendant une partie de la session.

² M. Bo Li a été désigné pour remplacer M. Hongxing Ni.

³ M^{me} Baoying Zhu a été désignée pour remplacer M. Bo Li pendant la session.

⁴ M^{me} Neena Malhotra a été désignée pour remplacer M. Bommakanti Rajender.

⁵ M^{me} Bjørg Skotnes a été désignée pour remplacer M. Morten von Hanno Aasland.

- c) a fait remarquer que les systèmes agroalimentaires étaient largement reconnus et considérés comme faisant partie intégrante de la solution face au changement climatique, et a souligné qu'il importait d'aider les pays à lutter contre le changement climatique dans les systèmes agroalimentaires;
- d) a insisté sur le caractère complémentaire et synergique de la Stratégie relative au changement climatique, de la Stratégie en matière de science et d'innovation, et de la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, qui, en s'articulant étroitement les unes aux autres, peuvent être l'un des principaux moteurs de la durabilité et de la résilience au sein des systèmes agroalimentaires;
- e) a recommandé que le Conseil examine et adopte la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 à sa cent soixante-dixième session.

IV. Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

9. Le Comité:

- a) s'est félicité du processus de consultation inclusif et transparent qui a présidé à l'élaboration de la toute première Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- b) a réaffirmé combien il était important de tenir compte des particularités des contextes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux lors de la mise en œuvre de la Stratégie, de sorte que tous les types de connaissances, de sciences et d'innovations soient accessibles et adaptables aux réalités locales;
- c) a pris note du fait que toutes les conférences régionales avaient réservé un accueil favorable à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation en faisant valoir qu'elle jouerait un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et dans la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030);
- d) a rappelé qu'il importait d'utiliser la terminologie du Programme 2030 ainsi que d'autres libellés et concepts approuvés de façon multilatérale, en particulier ceux sur lesquels les organes directeurs de la FAO se sont accordés, notant que les objectifs de développement durable (ODD) étaient intégrés et indissociables et qu'ils se rapportaient de manière équilibrée aux trois dimensions du développement durable;
- e) a souligné que le but général de la Stratégie était de renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO à l'appui du Programme 2030 et d'accroître le rythme des progrès vers la réalisation des ODD;
- f) s'est déclaré satisfait des références supplémentaires au Programme 2030, notamment dans l'objectif de la Stratégie, et de la définition claire du rôle de la FAO;
- g) a salué l'approche générale englobant tous les types d'innovations et toutes les disciplines scientifiques, notamment les approches systémiques, en particulier dans l'élaboration du Plan d'action qui doit guider l'exécution de la Stratégie;
- h) a souligné qu'il était nécessaire que la science et l'innovation soient soutenues par des institutions solides, une bonne gouvernance, une volonté politique et des cadres réglementaires appropriés afin de promouvoir l'équité au profit de tous les acteurs des systèmes agroalimentaires;
- i) s'est réjoui de l'inclusion des connaissances des petits producteurs et de l'attention accordée à l'accessibilité, y compris économique, des innovations.

10. Reconnaissant la complémentarité de la Stratégie en matière de science et d'innovation et de la Stratégie relative au changement climatique, le Comité a recommandé de veiller à la cohérence des deux instruments concernant les points principaux et a recommandé que le Conseil examine les ajustements spécifiques suivants qu'il est proposé d'apporter au texte de la Stratégie:

- a) employer la notion d'approche fondée sur les droits et axée sur la dimension humaine pour le premier principe directeur;
- b) préciser la nécessité de respecter l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les groupes d'experts, les plateformes et les processus;
- c) souligner et promouvoir le rôle important des jeunes dans le développement et l'utilisation des sciences et de l'innovation;

- d) reformuler la référence au droit à l'alimentation comme suit: «la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale» (paragraphe 28, alinéa i);
- e) reformuler la référence au consentement préalable, libre et éclairé comme suit: «respecter l'importance du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, le cas échéant» (paragraphe 28, alinéa vii);
- f) préciser les mécanismes à mettre en place pour formuler des orientations concernant l'intégration de toutes les pratiques éthiques, juridiques et sociales pertinentes dans son action (paragraphe 28, alinéa vii);
- g) établir des liens clairs avec les acteurs du secteur privé dans le droit fil de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé;
- h) traiter les concepts liés aux responsabilités communes, mais différenciées ainsi qu'au transfert de technologies et aux échanges commerciaux, le cas échéant, de la même façon tant dans la Stratégie en matière de science et d'innovation que dans la Stratégie relative au changement climatique;
- i) renforcer les liens avec la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- j) renforcer les liens avec les mécanismes existants d'interface science-politique des trois conventions de Rio.

11. Compte tenu des indications ci-dessus, le Comité a recommandé au Conseil d'examiner et d'adopter, à sa cent soixante-dixième session, la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

V. Gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle, et Rapport de suivi de l'évaluation de la fonction statistique de la FAO

12. Le Comité:

- a) a pris note des explications fournies dans le document portant la cote PC 133/2, en particulier du fait que le Rapport de suivi de l'évaluation de la fonction statistique de la FAO était inclus dans les documents intitulés *Gouvernance des activités statistiques et autres travaux de la FAO en rapport avec les données et harmonisation avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle – Proposition d'amélioration de la coordination interne et d'harmonisation de celle-ci avec les politiques de l'Organisation relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle* (CL 170/18) et *Proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO* (PC 132/5);
- b) s'est félicité des éclaircissements apportés au sujet de la proposition d'amélioration de la coordination interne des activités statistiques et des autres travaux de la FAO en rapport avec les données à l'appui des statistiques – laquelle avait été présentée dans le document portant la cote CL 170/18 –, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation de cette proposition avec les politiques de l'Organisation sur la protection des données et les droits de propriété intellectuelle;
- c) a pris acte des conclusions que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a formulées à cet égard à sa cent quinzième session;
- d) a recommandé que les liens entre les structures internes concernant la protection des données, la gouvernance des données et des statistiques, et les données en général soient clarifiés, compte tenu en particulier des considérations programmatiques;
- e) a réaffirmé l'importance et le rôle crucial des activités statistiques de l'Organisation;
- f) a encouragé la Direction à continuer d'améliorer la coordination interne des activités statistiques de la FAO, à informer régulièrement les Membres à ce sujet et à renforcer les capacités au niveau des pays en stimulant les travaux statistiques dans les bureaux décentralisés et en redoublant d'efforts pour mobiliser des ressources à cet effet;

- g) a suggéré que la FAO organise des débats techniques informels avec les Membres sur le contenu, l'utilisation et les caractéristiques techniques des outils et des plateformes relatifs aux données et aux statistiques qu'elle déploie, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle;
- h) a salué les éclaircissements apportés par la Direction à propos de ce que recouvre le terme «données» et de son emploi dans le domaine statistique;
- i) a demandé que des informations actualisées sur les travaux de la FAO en matière de statistiques soient communiquées régulièrement au Comité du Programme, dans la mesure du possible.

VI. Note de synthèse relative aux types de produits de la FAO et à leurs modalités d'élaboration

13. Le Comité:

- a) a pris connaissance avec satisfaction du document portant la cote CL 170/INF/6, intitulé *Note de synthèse relative aux types de produits de la FAO et à leurs modalités d'élaboration*, qui donne des orientations non exhaustives sur les pratiques suivies par l'Organisation en ce qui concerne les différents types de produits qu'elle met au point, et a approuvé les conclusions établies à ce sujet par le CQCJ, à sa cent quinzième session;
- b) a encouragé la tenue de consultations inclusives et transparentes avec les Membres lorsque les modalités d'élaboration des produits de la FAO sont peu claires, en particulier pour assurer la participation appropriée des Membres aux stratégies et aux plans d'action;
- c) a invité le Conseil à considérer ce document comme un outil d'orientation à l'intention des Membres.

VII. Informations actualisées sur les activités de la FAO relatives à l'approche «Une seule santé», notamment le plan d'action conjoint «Une seule santé»

14. Le Comité:

- a) s'est félicité que le domaine prioritaire du Programme (DPP) relatif à l'approche «Une seule santé» mette l'accent sur l'application d'une approche «Une seule santé» multisectorielle intégrée, globale et coordonnée au service de systèmes agroalimentaires durables et résilients, qui permettra de réduire les pertes imputables à des organismes nuisibles ou des maladies, tout en rendant les chaînes de valeur durables, résilientes et inclusives;
- b) a reconnu le rôle du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 et a invité l'Organisation à continuer de renforcer les capacités des Membres, selon qu'il conviendra, afin d'atteindre les cinq objectifs du Plan d'action;
- c) a salué l'amélioration de la coordination des activités «Une seule santé» grâce au protocole d'accord révisé entre la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a scellé la coopération entre le PNUE et l'ancienne Alliance tripartite pour constituer le Partenariat quadripartite, et a souligné l'importance de la collaboration entre la FAO et les autres membres du Partenariat quadripartite;
- d) a pris note de l'état d'avancement de l'élaboration du plan d'action conjoint «Une seule santé» par le Partenariat quadripartite, sous la direction de la FAO, et a dit attendre avec intérêt le processus de consultation au cours duquel les Membres apporteront des contributions pour parachever le plan d'action conjoint;
- e) s'est réjoui de l'adoption de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité comme cadre pour réduire les risques liés aux maladies animales, aux zoonoses émergentes et à la résistance aux antimicrobiens, et a fait remarquer qu'il s'agirait d'un élément essentiel du DPP et du plan d'action conjoint «Une seule santé»;
- f) a pris acte des progrès accomplis quant à l'élaboration du cadre stratégique relatif à la résistance aux antimicrobiens et à la création de la plateforme de partenariat multipartite contre la résistance aux antimicrobiens, et a encouragé les parties intéressées du secteur agricole à y participer activement;
- g) a rappelé le rôle important de la FAO et de ses Membres dans la gouvernance mondiale «Une seule santé»;

- h) a recommandé que l'Organisation continue de prendre part aux initiatives et aux structures «Une seule santé» existantes.

VIII. Compte rendu des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 (point présenté pour information)

15. Le Comité:

- a) a pris note avec intérêt des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025;
- b) s'est félicité des grands axes pour l'avenir tracés dans le rapport et s'est dit favorable à ce que la FAO poursuive sa collaboration avec le secteur privé afin d'aider les Membres à atteindre les ODD.

IX. Informations actualisées sur la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques (point présenté pour information)

16. Le Comité:

- a) a pris note des informations actualisées et de l'état d'avancement des principales activités menées aux fins de la mise sur pied de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
- b) a noté qu'il convenait de mobiliser davantage de ressources à l'appui de la mise en service des mécanismes de fonctionnement de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, et a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les contributions volontaires reçues à cet effet;
- c) a dit attendre avec intérêt d'être informé de l'état d'avancement des activités menées par la Plateforme ainsi que des résultats obtenus lors d'une prochaine session.

X. Rapport intermédiaire sur l'évaluation en temps réel de la phase 2 du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19

17. Le Comité:

- a) a salué les progrès accomplis dans l'évaluation en temps réel de la phase 2 du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
- b) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui lui ont été présentées en ce qui concerne les activités menées pour évaluer les contributions du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
- c) a noté que les études de cas par pays étaient en cours et qu'une série d'autoévaluations des contributions portant sur les sept domaines prioritaires de ce programme était en cours d'élaboration;
- d) a souligné la complexité de l'évaluation, qui a eu des incidences sur le calendrier de l'exercice, et a dit attendre avec intérêt de recevoir le rapport final sur l'évaluation en temps réel, ainsi que la réponse de la Direction, à sa prochaine session.

XI. Évaluation de la contribution de la FAO à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6) et réponse de la Direction

18. Le Comité:

- a) s'est félicité de cette évaluation stratégique réalisée en temps opportun et de l'acceptation par la Direction de la majorité des recommandations qui y sont formulées;
- b) a souligné la place centrale qu'occupe la gestion durable des ressources en eau dans le mandat fondamental de la FAO et la nécessité pour l'Organisation de définir une approche stratégique et cohérente des activités liées à l'eau;

- c) a salué la contribution importante de la FAO aux cibles pertinentes de l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), notamment en ce qu'elle s'acquitte de son rôle d'organisation garante de deux indicateurs relatifs à l'ODD 6 et en ce qu'elle possède un avantage comparatif s'agissant d'aider les Membres à atteindre ces cibles;
- d) a insisté sur le fait qu'il était urgent de prendre en compte les liens entre l'agriculture et la qualité de l'eau et la pollution, dans le cadre du mandat de la FAO, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies;
- e) a demandé que les questions relatives à l'eau soient examinées dans une perspective intersectorielle dans le cadre du mandat de la FAO en particulier en encourageant les organes directeurs compétents à en débattre;
- f) a reconnu les compétences techniques que possède la FAO s'agissant d'aider ses Membres en ce qui concerne la production végétale, l'élevage, la pêche, les forêts, l'aquaculture, l'agriculture, l'agriculture irriguée, les produits agrochimiques et autres polluants et leurs effets sur la qualité de l'eau, et a encouragé la FAO à renforcer ses travaux en la matière;
- g) a estimé que les travaux de la FAO en matière de gouvernance des ressources en eau offraient de grandes possibilités pour favoriser des changements porteurs de transformations, le cas échéant, à l'appui de la réalisation de l'ODD 6 et a invité la FAO à guider les Membres quant à la manière d'aborder les questions de gouvernance de l'eau;
- h) a souligné les politiques et stratégies complètes de la FAO sur l'inclusion sociale, la participation et l'égalité des genres dans le contexte des questions liées à l'ODD 6 et a encouragé l'Organisation à les mettre pleinement en œuvre, selon qu'il convenait, à tous les niveaux pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

XII. Rapport succinct sur l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et réponse coordonnée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

19. Le Comité s'est félicité du rapport succinct sur l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et de la réponse coordonnée et a souscrit aux recommandations formulées par les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trente-troisième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-onzième) à ce propos. En particulier, le Comité:

- a) a réaffirmé qu'il fallait éviter les chevauchements, les rivalités et le recoupement des activités, a encouragé à déployer des efforts supplémentaires pour développer une vision claire du mandat respectif des organismes ayant leur siège à Rome et renforcer les synergies, complémentarités et avantages comparatifs afin d'améliorer leur collaboration, et est convenu que cette collaboration était un aspect essentiel du repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement;
- b) a dit attendre avec intérêt d'être régulièrement informé de l'état d'avancement de la suite donnée aux recommandations.

XIII. Mise à jour sur le processus de sélection du directeur de l'évaluation (point présenté pour information)

20. Le Comité a accueilli avec satisfaction la mise à jour présentée par la Direction sur la sélection et la nomination de M^{me} Clemencia Cosentino au poste de directrice du Bureau de l'évaluation de la FAO.

XIV. Ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session du Comité du Programme (point présenté pour information)

21. Compte tenu de l'article III du Règlement intérieur du Comité du Programme, le Comité a pris note du document portant la cote PC 133/INF/5 et a recommandé que soient inclus les points suivants:

- a) informations actualisées sur les cadres de programmation par pays de la FAO;
- b) informations actualisées sur les activités statistiques menées par la FAO en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux ODD et pour la Commission de statistique de l'ONU;

- c) informations actualisées sur la gouvernance des activités statistiques et autres activités de la FAO en rapport avec les données et la mise en conformité avec les politiques transversales de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle;
- d) informations actualisées sur les plans d'action qui accompagnent la Stratégie relative au changement climatique et la Stratégie en matière de science et d'innovation.

XV. Date et lieu de la prochaine session

22. Le Comité a pris note des dates proposées pour sa cent trente-quatrième session, qui se tiendra à Rome du 7 au 11 novembre 2022, et est convenu que l'organisation de la session dépendrait de l'évolution des restrictions liées à la covid-19.